

n°27

Date de publication
11 octobre 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- [Colza](#)

Les colzas ont pour l'essentiel atteint 4 feuilles. Les parcelles les plus tardives du secteur sont encore au stade cotylédons. Les hétérogénéités intra-parcellaires sont à prendre en compte vis-à-vis des risques liés aux ravageurs.

- **Grosses altises** : l'activité du ravageur se poursuit. Fin de risque sur une majorité de parcelles. Risque toujours élevé sur les parcelles à moins de 4 feuilles.
- **Pucerons verts** : pression générale faible, mais localement le risque peut être élevé. Maintenir la surveillance.
- **Tenthrede** : quelques parcelles signalent sa présence. Rester très vigilant en cas de présence du ravageur sur la parcelle.



Colza

Réseau 2018-2019

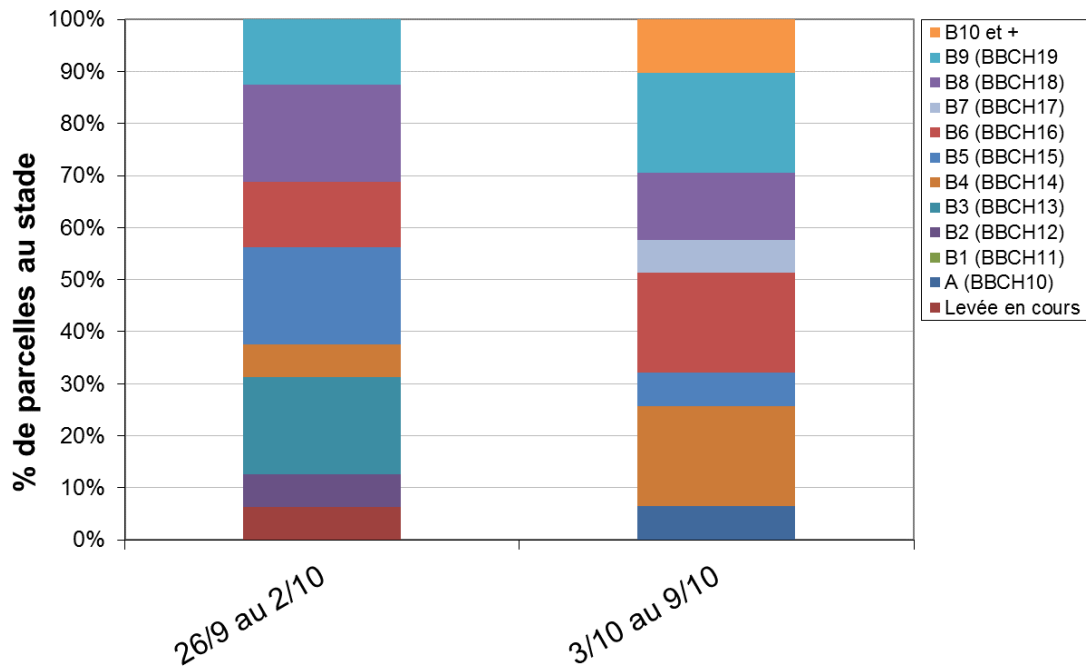
16 parcelles ont fait l'objet d'une visite cette semaine parmi les 20 parcelles qui constituent le réseau.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION

Stade des colzas



Les parcelles sont globalement comprises entre 4 et plus de 10 feuilles. Une parcelle est au stade cotylédons.

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage**

Reconnaissance : il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 11 parcelles sur 14 signalent la présence d'adultes de grosses altises. Les captures sont comprises entre 1 et 57 individus par cuvette.

- **Altises des crucifères ou petites altises : piégeage**

Reconnaissance : il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite) (L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 1 parcelle sur 2 suivies indique la présence de petites altises avec 6 individus piégés.

- **Grosses et Petites Altises: Dégâts sur plantes**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

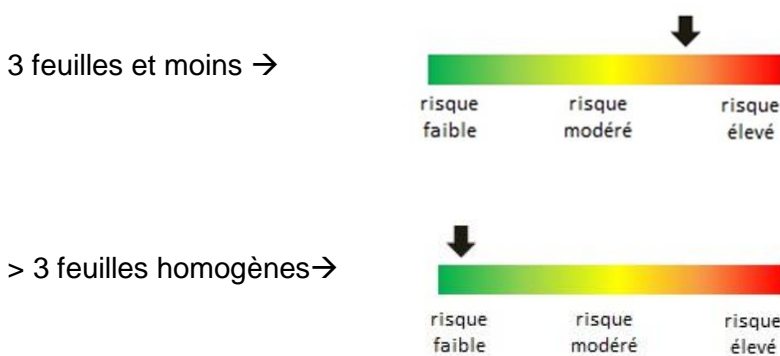
Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : 4 parcelles sur les 5 suivies signalent des morsures sur en moyenne 52% des plantes (attaques comprises entre 5 et 95%). Le taux de surface foliaire détruite sur ces plantes est compris entre 5 et 15%.

Analyse du risque

La majorité des parcelles sont maintenant sorties de la phase de risque.

Maintenir la vigilance sur les parcelles les moins développées, qui seront très sensibles aux attaques d'altises.



- **Puceron vert du pêcher**

Reconnaissance : les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre. Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

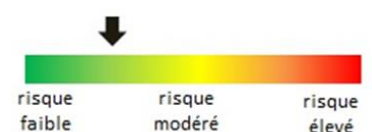
Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : 2 parcelles sur 9 signalent la présence de pucerons verts, sur 10 et 60% des plantes.

Analyse de risque : la pression reste globalement faible, même si elle peut être localement plus marquée.

Maintenir la surveillance.



- **Tenthrede de la rave**

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations : 3 parcelles signalent la présence de tenthrede. Les dégâts sont compris entre 4 et 10% de surface foliaire détruite.



Analyse de risque

Les signalements sont peu nombreux, or, la vitesse de progression des dégâts sur une parcelle doit inciter à la plus grande vigilance.

ANNEXE : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.



Piège à limace
(crédit D. Simmoneau)

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

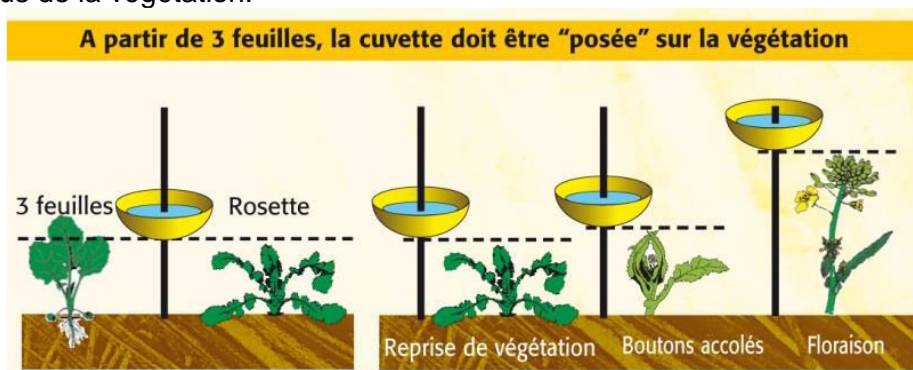


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.

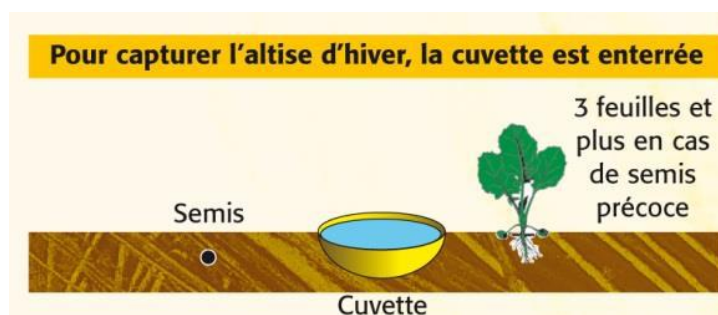


Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

